



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME
(PLU)

Par arrêté n° 2026/38 en date du 12 mai 2026, le maire de Maincy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'enquête publique se déroulera en mairie de Maincy pour une durée de trente jours consécutifs, du 8 juin 2026 au 7 juillet 2026 inclus.

Toute personne pourra consulter :

- en version papier (dossier d'enquête et registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur) en mairie de Maincy située 3, rue Alfred et Edmé Sommier 77950 Maincy, aux jours et heures habituels d'ouverture (les lundis et mardis de 8h30 à 12h00, les jeudis et vendredis de 13h30 à 17h00 ainsi que les samedis de 10h00 à 12h00 sur rendez-vous),
- en version numérique (dossier d'enquête) sur le site internet de la commune à l'adresse suivante www.maincy.fr,
- le dossier sera également consultable en mairie sur un poste informatique.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision générale du PLU pourront être consignées :

- sur le registre papier d'enquête mis à la disposition en mairie,
- par voie postale en adressant un courrier à l'attention de Mme le commissaire-enquêteur à : mairie de Maincy, 3 rue Alfred et Edmé Sommier 77950 Maincy en précisant sur l'enveloppe «Enquête publique relative à la révision générale du PLU de Maincy»,
- par courrier électronique, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : revisionplu@maincy.fr en précisant dans l'objet «Enquête publique relative à la révision générale du PLU de Maincy »

Mme Édith MARTINE, désignée comme commissaire-enquêteur par décision du 22 avril 2026 de Madame la présidente du tribunal administratif de Melun, se tiendra à disposition du public à la mairie de Maincy aux dates et heures suivantes :

- le lundi 8 juin 2026 de 8h30 à 12h30,
- le samedi 27 juin 2026 de 9h00 à 12h00,
- et le mardi 7 juillet 2026 de 13h30 à 17h00.

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la commune de Maincy et son service urbanisme.

Le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur à Monsieur le Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Maincy ainsi que sur son site internet (www.maincy.fr) pendant un an.

À l'issue de l'enquête, le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Maincy, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal de la commune de Maincy.